

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 11 janvier le Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire de Beauvoir dûment convoqué en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pécoul, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 05 janvier 2018

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Mmes Jeanjean, Renard, Thimonier, André; Mrs Pécoul , Miquel, Dupanloup , Caizergues

Secrétaire de séance : Gisèle Jeanjean .

Validation des Rythmes scolaire – retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018/2019

Monsieur Le maire expose le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Considérant les intérêts des élèves de la commune de **St Hilaire de Beauvoir** dans le cadre du fonctionnement en RPI

Vu l'avis FAVORABLE du conseil d'école du RPI de Fontbonne en date du 13 Novembre 2017

Monsieur Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures réparties sur 4 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
Jean-Michel PECOUL
Maire

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture :
Publié ou notifié le :